

Fédération des Associations du
Personnel du Service public du Canton
de Fribourg FEDE
Monsieur Bernard Fragnière Président
Boulevard Pérolles 8 1701 Fribourg
Courriel : secretariat@fedech

—
Réf: Gilles André
T direct: 026 305 47 16
Courriel: gilles.andre@fr.ch

Fribourg, le 23 janvier 2023

Votre résolution envoyée au Conseil d'état relative aux investissements responsables de la CPPEF

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre intervention lors du Comité de la CPPEF du 19 janvier 2023 dans lequel vous vouliez une réponse à la résolution mentionnée en titre.

Nous pouvons vous confirmer les considérations que le Président du Conseil d'Etat vous a partagées dans sa réponse du 12 décembre 2022.

Pour le surplus, nous nous rallions à vos inquiétudes envers les problématiques concernant la durabilité, raison pour laquelle, en tant qu'investisseur institutionnel, nous avons pris les mesures nécessaires expliquées dans :

- la charte d'investissement responsable (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-05/charte-esg.pdf>)
- la publication de la CPPEF du 15 novembre 2022 <https://www.fr.ch/document/488271>
- la publication de la CPPEF du 6 avril 2022 (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-03/activites-cppef-2021-durabilite.pdf>)
- la publication de la CPPEF de mai 2021 (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/activites-2020-de-la-cppef.pdf>)
- le rapport annuel 2021 (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-04/rapport-relatif-aux-comptes-2021.pdf>)
- les rapports d'activités d'Ethos (<https://www.ethosfund.ch/fr/news/dialogue-actionnarial-ethos-publie-les-rapports-d-activites-2021-de-ses-programmes-d>)

Nous relevons par ailleurs que l'élaboration de ces différents documents et partant la stratégie liée à la durabilité de la CPPEF n'a pas fait l'objet de réticence de votre part ni de celles des représentants de votre association au Comité de la Caisse. Nous vous rappelons à ce titre que rien ne vous empêche de proposer les résolutions que vous avez transmises au Conseil d'Etat sur la table du

Comité de la Caisse s'agissant des risques climatiques dans la politique de placement de la Caisse dans le respect des articles 51a, 52 et 65 à 71 LPP.

Nous attirons votre attention sur le reporting établi et transmis chaque mois par l'Administration de la Caisse et rapporté lors des séances de Comité par le Président de la COPLAC. Ce dernier fait état de l'avancement régulier et concret de ce projet d'investissement responsable.

Sur le fonds, nous constatons que votre résolution révèle une vision du rôle d'une caisse de pension dans la transition énergétique éloignée de la vision du comité de la CPPEF – et probablement d'une grande partie des assuré-e-s.

Nous convenons avec vous que certains secteurs doivent être exclus, comme par exemple la pornographie, les armes de destruction massive ou les entreprises impliquées dans des faits de corruption ou de traite d'êtres humains. En revanche, le comité est plus réservé sur d'autres domaines, également controversés et exclus de nombreux fonds d'investissements comme l'énergie nucléaire ou les énergies fossiles. En effet, l'exclusion pure et simple de ces secteurs stratégiques ne contribue pas à régler les problèmes fondamentaux qui s'y posent. En cas d'exclusion, nous devrions aussi envisager la possibilité que d'autres acteurs, insensibles à nos préoccupations environnementales, rachètent nos positions. Ce qui nous éloignerait encore plus de l'objectif final.

A l'instar d'autres grandes caisses de pension, le comité de la CPPEF estime que son rôle est d'accompagner le changement des entreprises engagées sur le chemin de la transition, au lieu de les exclure et de se donner ainsi une bonne conscience. Notre stratégie pour la mise en oeuvre de la charte prévoit donc de favoriser les entreprises qui luttent contre le réchauffement climatique et qui présentent un plan de transition vers la durabilité crédible, avec des éléments mesurables en termes de décarbonation. Concrètement, nous nous engageons dans le dialogue avec ces entreprises, notamment en tant que membre des pools d'engagement de la fondation Ethos. Ce dialogue permet de maintenir la pression sur les entreprises en transition. A l'inverse, nous convenons avec vous que les entreprises qui ne présentent pas de plan de décarbonation crédible doivent être exclues de nos placements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.



Gérald Mutrux
Président



Gilles André
Directeur général